

PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE - FONDS D'AIDE A LA REQUALIFICATION DES ENSEIGNES ET FACADES COMMERCIALES- VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Madame

expose :

Par délibération n°2017-19.06-6 en date du 19 juin 2017, le Conseil Municipal a adopté la création d'un fonds d'aide à la requalification des façades et enseignes commerciales et approuvé le règlement d'attribution.

Deux demandes ont été déposées. Conformément au règlement d'attribution de l'aide financière, les projets ont bénéficié d'un accompagnement préalable. Ces projets ont fait l'objet de demandes d'enseigne et d'autorisation d'urbanisme qui ont été accordées.

Conformément à l'article 9 du règlement d'attribution, les subventions sont versées sous réserve de l'autorisation de la demande d'enseigne ou de la déclaration préalable en cas de requalification de la façade commerciale.

Nom du demandeur	Adresse des travaux	Nature des travaux	Montant des travaux HT subventionnés	Taux de la subvention municipale	Montant de la subvention estimée
TIAKO - M. SADAKALY Jérémie	18 rue de Belfort	Enseigne	2 200€	20 % du montant HT des travaux plafonné à 3 000,00 €	440 €
LE COMPTOIR PHOTO – Mme MANCEAU Laura	15 rue de la Sous-Préfecture	Enseigne	970 €	20 % du montant HT des travaux plafonné à 3 000,00 €	194 €

Conformément au règlement d'attribution de cette aide financière, si les factures sont inférieures au montant de la dépense retenue pour l'estimation des subventions susmentionnées, le montant de ces dernières sera réduit proportionnellement.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer lesdites subventions et de procéder à leurs versements dès la réception des factures acquittées et après le contrôle de la conformité des travaux aux autorisations d'urbanisme délivrées.